

Missions de l'Ordre National des Infirmiers

Veille aux principes d'éthique, de moralité, de probité, de compétence
Assure la défense et l'honneur de la profession et en assure la promotion

Etudie les questions soumises par le ministère

Elabore le code de déontologie

Participe, en collaboration avec la HAS, à la diffusion et l'évaluation des règles de bonnes pratiques

Participe au suivi démographique IDE, et étudie l'évolution des effectifs au regard des besoins de santé

CONSEIL NATIONAL

Fixe le montant de la cotisation
Elabore le code de déontologie
Participe à la politique de santé
Contrôle les régions et les départements

Chambre
disciplinaire
nationale

CONSEIL REGIONAL

Etudie les propositions soumises en matière de santé sur le plan régional
Fonction de représentation de la profession dans la région

Chambre
disciplinaire
de 1ère
instance

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Inscription au tableau
Fonction de représentation de la profession dans le département

Conciliation
des litiges